

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 mai 2018

FAUSSES INFORMATIONS - (N° 799)

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° CL74

présenté par

Mme Moutchou, rapporteure

à l'amendement n° CL|60 de M. Vuilletet

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 4, supprimer les mots : « , la qualité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La notion de qualité n'a aucun sens pour les personnes morales et se révèle peu informative s'agissant des personnes physiques. Il est donc proposé de supprimer cet éléments de la liste des informations dont les plateformes en ligne devront assurer la transparence.